



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES**

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 13 janvier 2026 à 19h30, au 238 route des Fermes à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents:

Mélanie Roy
Sylvain Lambert
Sophie Lessard
Éric Lessard
Marie-Pier Giguère
Jean-François Giguère

Est / sont absents:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lessard.

Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée, monsieur le maire Marc Lessard, ouvre la séance par un mot de réflexion.

2026-01-001

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séances du 2 et du 9 décembre 2025
- 5 - FINANCES
 - 5.1 - Lecture et approbation des comptes
- 6 - ADMINISTRATION
 - 6.1 - Code d'éthique et déontologie des élus - Formation
 - 6.2 - Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 6.3 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 7 - LÉGISLATION
 - 7.1 - Adoption du règlement 286-25 - Taxation 2026
 - 7.2 - Avis de motion / Règlement # 287-26
 - 7.3 - Projet de règlement numéro 287-26 Règlement créant une réserve financière pour la refonte des règlements d'urbanisme
 - 7.4 - Avis de motion règlement numéro 288-26

- 7.5 - Projet de règlement numéro 288-26 amendant le règlement de zonage no 217-17 visant à autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes à titre de bâtiment complémentaire
- 8 - VOIRIE ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 8.1 - Rapport de déneigement
 - 8.2 - Débroussaillage 2026
 - 8.3 - Résolution attestant la fin des travaux - Volet Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération
 - 8.4 - Location des équipements
- 9 - RAPPORT DES COMITÉS
- 10 - RAPPORT DU MAIRE
- 11 - CORRESPONDANCE
 - 11.1 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
 - 11.2 - Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Joseph-de-Beauce
 - 11.3 - Courriel citoyen
 - 11.4 - Invitation à la mise au jeu officielle
 - 11.5 - Tournée régionale de la ministre Charest et ouverture de l'appel à projets du PAFIRSPA
 - 11.6 - Diffusion du vidéo historique du moulin des fermes
 - 11.7 - Invitation de la chambre de commerce et d'industrie de St-Joseph
 - 11.8 - Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique ÉCO ÉNERGIE 360 de la Fédération Québécoise des Municipalités
- 12 - VARIA
 - 12.1 - Famili-Neige 2.0
 - 12.2 - Lumière de rue
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À cette cause, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3 - SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun point n'est discuté.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-01-002

4.1 - Séances du 2 et du 9 décembre 2025

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 2 et du 9 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que les procès-verbaux des séances du 2 et du 9 décembre 2025, soient adoptés tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5 - FINANCES

2026-01-003

5.1 - Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Pier Giguère et résolu d’approuver les engagements de crédit du mois de décembre 2025 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 200 326, 29 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6 - ADMINISTRATION

6.1 - Code d'éthique et déontologie des élus - Formation

La directrice générale fait rapport aux membres du conseil concernant les déclarations de ceux qui ont participé à la formation en éthique et déontologie en matière municipale (L.É.D.M.M., article 15, alinéa 4). En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tous les membres d'un conseil d'une municipalité doivent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dans les six mois du début de son mandat.

Nom	Poste	Date de formation	Lieu
Marie-Pier Giguère	Conseillère	15 décembre 2025	Municipalité de St-Odilon 111, Rue de l'Hôtel-de-Ville
Éric Lessard	Conseiller	15 décembre 2025	Municipalité de St-Odilon 111, Rue de l'Hôtel-de-Ville
Sylvain Lambert	Conseiller	15 décembre 2025	Municipalité de St-Odilon 111, Rue de l'Hôtel-de-Ville

Cette déclaration est obligatoire en vertu du dernier alinéa de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

2026-01-004

6.2 - Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

En vertu de l’article 938.1.2 du Code municipal, le conseil de Saint-Joseph-des-Érables dépose un rapport concernant l’application de son règlement sur la gestion contractuelle.

2026-01-005

6.3 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le règlement 223-17 stipule la formation d’un Comité consultatif d’urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT QUE l’article 2.2 mentionne que les membres du Comité soient nommés par résolution du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être formé de deux (2) résidents de la municipalité ainsi que d’un élu ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu,

que le conseil municipal nomme le comité consultatif d'urbanisme. Il est composé de : monsieur Denis Labbé au siège 1, monsieur Marc Giguère au siège 2 ainsi que monsieur Sylvain Lambert au siège 3.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7 - LÉGISLATION

2026-01-006

7.1 - Adoption du règlement 286-25 - Taxation 2026

ATTENDU QU'il est nécessaire d'imposer les taxes et tarifications requises pour pourvoir au paiement des dépenses de l'exercice 2026;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 2 décembre 2025 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a dûment été adopté lors de la séance du 2 décembre 2025 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du code municipal, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que le règlement no 286-25 – Taxation 2026 soit et est adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7.2 - Avis de motion / Règlement # 287-26

Madame Mélanie Roy donne un avis de motion qui sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, soit le règlement créant une réserve financière pour la refonte des règlements d'urbanisme.

2026-01-007

7.3 - Projet de règlement numéro 287-26 Règlement créant une réserve financière pour la refonte des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Centre débute les modifications de son schéma d'aménagement ;

ATTENDU Qu'à la suite de ces modifications, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables devra refaire tous les règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite avoir une réserve financière afin d'avoir des fonds nécessaires pour la refonte des règlements par un professionnel de l'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenue le 13 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Lessard et résolu que le conseil approuve le projet de règlement numéro 287-26 Règlement créant une réserve financière pour la refonte des règlements d'urbanisme tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7.4 - Avis de motion règlement numéro 288-26

Reporté à une séance ultérieure.

7.5 - Projet de règlement numéro 288-26 amendant le règlement de zonage no 217-17 visant à autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes à titre de bâtiment complémentaire

Reporté à une séance ultérieure.

2026-01-008

8 - VOIRIE ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

8.1 - Rapport de déneigement

À la demande des membres du conseil, la directrice générale fait un rapport sur les dernière semaines de déneigement.

2026-01-009

8.2 - Débroussaillage 2026

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables approuve la soumission de Ferme Donald Vachon et fils Inc. et demande à l'entreprise d'exécuter les travaux de débroussaillage dans les chemins forestiers, le rang des Érables nord et rang St-Bruno entre le 15 juillet et le 15 août 2026. La date des travaux devra être validée une semaine avant avec le responsable des travaux publics qui supervisera ceux-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-01-010

8.3 - Résolution attestant la fin des travaux - Volet Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;
ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 24 septembre au 31 octobre 2025 ;
ATTENDU QUE la municipalité transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;
- des photos des travaux réalisés;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu ;
QUE le conseil de autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8.4 - Location des équipements

La municipalité manifeste son intention d'adopter un règlement administratif ayant pour objet d'encadrer les modalités et conditions de location des équipements municipaux aux citoyens de Saint-Joseph-

des-Érables. Un projet de règlement à cet effet sera déposé et soumis à l'étude du conseil lors d'une séance subséquente.

9 - RAPPORT DES COMITÉS

Madame Mélanie Roy indique qu'elle a assisté à la première messe de l'année à l'église de Saint-Joseph, représentant le maire dans le cadre de la tradition où les maires de Saint-Joseph procèdent aux lectures lors de cette célébration.

10 - RAPPORT DU MAIRE

Le maire ouvre son rapport en présentant un compte rendu de la rencontre tenue le 15 décembre dernier avec le député Luc Provençal ainsi que des représentants de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce. Cette rencontre portait principalement sur le projet de construction d'un futur pont, incluant les enjeux liés à la planification et aux étapes à venir.

Il précise également qu'une discussion a eu lieu concernant certaines problématiques soulevées par des citoyens relativement à la reconstruction du chemin de fer, notamment en ce qui concerne les impacts sur la circulation et la sécurité.

En conclusion, le maire profite de l'occasion pour adresser ses vœux de bonne et heureuse année 2026 à l'ensemble des membres et des citoyens.

11 - CORRESPONDANCE

2026-01-011

11.1 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

La municipalité à reçu une communication du député Beauce-Nord sur l'ouverture du deuxième appel de projets au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* dès le 23 février. Le conseil souhaite déposer sur ce programme donc le comité loisir ce réunira dans les prochains jours afin de discuter du projet qui sera déposé.

2026-01-012

11.2 - Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Joseph-de-Beauce

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu qu'un don de 500 \$ ait été versé, en décembre 2025, à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Joseph-de-Beauce dans le cadre de leur levée de fonds destinée à soutenir les personnes défavorisées de notre communauté.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-01-013

11.3 - Courriel citoyen

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de producteurs agricoles du territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, faisant état d'intrusions alléguées sur leurs terres privées en zone agricole, en lien avec des travaux d'arpentage ou de redélimitation potentielle de l'emprise ferroviaire ;

CONSIDÉRANT les préoccupations exprimées quant à des empiètements possibles au-delà de l'emprise ferroviaire historique, notamment sur des érablières en production, et les impacts irréversibles qu'une coupe non autorisée pourrait entraîner pour les producteurs concernés;

CONSIDÉRANT l'absence alléguée d'information officielle transmise

aux propriétaires fonciers concernés, notamment quant aux autorisations légales, aux plans d'arpentage, aux certificats requis et aux responsables des travaux;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal reconnaissent l'importance de la protection du territoire agricole, du respect du droit de propriété et de la transparence dans la réalisation de tout projet affectant les citoyens et producteurs agricoles;

IL EST proposé par madame Marie-Pier Giguère et résolu :

QUE les membres du conseil municipal prennent au sérieux la demande des producteurs agricoles concernés et reconnaissent l'importance de protéger les terres agricoles et les érablières en production ;

QUE la municipalité vérifie certaines informations auprès du député de Beauce-Nord, monsieur Luc Provençal, notamment en ce qui concerne la nature des travaux, les autorisations requises et les responsabilités des différentes parties impliquées;

QUE le conseil municipal suggère aux propriétaires fonciers concernés de communiquer directement avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), volet ferroviaire, afin de porter à leur attention leur situation, d'obtenir les informations pertinentes et de faire valoir leurs droits;

QUE le conseil recommande également aux producteurs agricoles d'aviser leur syndicat local de l'Union des producteurs agricoles (UPA) afin que celui-ci puisse les accompagner et les défendre adéquatement en cas de problématique ou de litige;

QUE la présente résolution soit transmise au syndicat local de l'UPA, afin de l'informer de la situation vécue par certains producteurs agricoles sur le territoire de la municipalité et de favoriser une coordination des actions au besoin;

QU'une copie de la présente résolution soit également transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), volet ferroviaire et aux propriétaires concernés, pour information et suivi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-01-014

11.4 - Invitation à la mise au jeu officielle

Monsieur Marc Lessard confirme qu'il sera présent lors de la mise au jeu officielle du tournoi midget de Saint-Joseph le 16 janvier prochain.

2026-01-015

11.5 - Tournée régionale de la ministre Charest et ouverture de l'appel à projets du PAFIRSPA

Une invitation est reçue à la municipalité pour la tournée d'information du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) que fera la ministre Charest en vue du prochain appel à projets. Cette tournée a pour objectif de présenter le programme, ses règles et normes, ainsi que les différentes étapes de son lancement. Cette séance d'information s'adresse uniquement aux élus ou à leur représentant et à lieu le 29 janvier à 13h. Monsieur le maire confirme qu'il sera présent.

2026-01-016

11.6 - Diffusion du vidéo historique du moulin des fermes

Cogeco informe le conseil qu'une première diffusion de la vidéo historique du Moulin des Fermes, réalisée en collaboration avec Nous.TV et la municipalité, a eu lieu le 5 janvier à 21 h dans toutes les régions du Québec. Cette diffusion a suscité de nombreux commentaires positifs sur les réseaux sociaux.

2026-01-017

11.7 - Invitation de la chambre de commerce et d'industrie de St-Joseph

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Joseph-de-Beauce a envoyé une invitation pour son premier 5 à 7 conférence de l'année 2026 avec le député de Beauce, monsieur Jason Groleau qui aura lieu le 21 janvier prochain ;

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu ;

QUE les membres du conseil approuvent les frais de vingt (20) dollars pour que le conseiller Jean-François Giguère assiste au 5 à 7 conférence avec le député Jason Groleau.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-01-018

11.8 - Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique ÉCO ÉNERGIE 360 de la Fédération Québécoise des Municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lambert et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12 - VARIA

12.1 - Famili-Neige 2.0

Madame Mélanie Roy a effectué des recherches en vue de tenir l'événement Famili-neige 2.0 au site du Moulin des Fermes. Elle a communiqué avec l'ancien responsable de l'événement, qui a manifesté une certaine ouverture à collaborer pour la conception de cette édition. Toutefois, plusieurs questions demeurent sans réponse. Pour cette raison, le comité des loisirs se réunira afin de débiter dès maintenant la préparation en vue d'une édition prévue pour 2027.

2026-01-019

12.2 - Lumière de rue

CONSIDÉRANT que dans le secteur de la route Jacques-Lambert, le passage des chevreuils est fréquent et peut représenter un risque pour la sécurité des usagers de la route;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Roy et résolu ;

QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables procède à l'installation d'une lumière de rue dans le secteur de la route Jacques-Lambert afin d'améliorer la visibilité et la sécurité.

Adopté à la majorité des conseillères et conseillers présents

Monsieur Jean-François Giguère fait part de sa dissidence

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2026-01-020

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h24, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Marc Lessard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marc Lessard, maire
trésorière

Marie-Josée Mathieu, greffière-